



MAIRIE
DE
FONTENOY-SUR-MOSELLE



2016

Site internet officiel : www.fontenoysurmoselle.fr



Le mot du Maire

En cette période de vœux, je ne peux pas oublier que l'année 2015 avait débuté par un attentat sanglant contre Charlie Hebdo et que, le 13 novembre, de nouveaux attentats particulièrement sanglants ont bouleversé la France. Je pense aux victimes et à leurs familles qui ont vécu un cauchemar au début ou en cette fin d'année 2015. Ces moments resteront gravés dans nos mémoires.

Espérons que l'année 2016 sera plus clément !

Pas de grands changements dans le village au cours de l'année 2015. Nous avons cependant essayé d'apporter quelques améliorations à notre cadre de vie. Quelques travaux ont été réalisés en cours d'année et quelques fêtes ou cérémonies ont animé la commune, toutes sous un ciel clément et avec un succès grandissant. Tout cela est détaillé dans ce bulletin.

Pendant l'année 2016 le travail ne manquera pas :

- la loi dite « Notre » impose que les communautés de communes aient une population de 15 000 habitants au minimum. Ce n'est pas le cas de notre Communauté de Communes de Hazelle en Haye et, malgré nos interventions auprès du Préfet, elle disparaîtra certainement à la fin de l'année 2016. Après la fusion des Régions, la création des Métropoles, la fusion des Communautés de Communes, que deviendront nos petites communes dans un avenir proche ?
- la mise en œuvre des nouvelles dispositions relatives au ramassage des ordures ménagères qui va nous encourager à réduire les quantités de déchets et à faire encore mieux le tri. L'année 2016 sera une année « blanche » qui nous permettra de comparer le montant à payer dans le système actuel et celui qui le serait avec le nouveau système incitatif qui sera effectif au 1^{er} janvier 2017,
- l'engagement du remplacement de l'actuel plan d'occupation des sols (POS) par un plan local d'urbanisme (PLU). Le POS actuel devenait caduc le 31 décembre 2015 si la commune n'avait pas engagé la démarche avant la fin de l'année 2015. C'est chose faite mais cette démarche nous prendra beaucoup de temps en 2016 et 2017,

- pas de grands travaux à l'horizon. Nous attendons de savoir quelles seront les conséquences des baisses de dotations de l'Etat et celles des aides du Département. Il y aura quand même :

- le changement des luminaires dans le lotissement, avec le remplacement des boules qui ne se fabriquent plus, par les luminaires à leds moins consommateurs d'énergie,
- la pose de deux candélabres à l'extrémité de la rue du Monument. Ces travaux sont financés par la communauté de communes.

2016, c'est aussi l'année du recensement à Fontenoy. Il aura lieu du 21 janvier au 20 février. Isabelle BLUEM, qui a été choisie comme agent recenseur passera dans chaque maison pour vous remettre les documents nécessaires. Je sais que vous lui réserverez le meilleur accueil. La démarche, parfaitement confidentielle, peut s'effectuer par internet et j'espère que vous serez nombreux à utiliser cette disposition.

Je remercie tous les adjoints et conseillers de leur implication à divers degrés dans la gestion de la commune ainsi que les membres du CCAS qui répondent « présents » à chaque fois que je les sollicite. Merci également à tous ceux qui viennent spontanément nous aider.

Je remercie également notre secrétaire, Rachel Hovasse qui assure le secrétariat de la mairie avec efficacité, bonne humeur et dynamisme. Cela nous permet d'être toujours à la pointe dans les évolutions, en particulier dans le domaine de la dématérialisation des actes.

Merci aussi à Nadine Le Dily qui assure l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments. Elle a accepté de moduler son temps de travail entre l'été et l'hiver afin de mieux répondre aux besoins et a pris de bonnes initiatives pour améliorer l'entretien des cimetières.

Avec les Membres du Conseil Municipal et du C.C.A.S. je vous souhaite une excellente année 2016, pleine de bonheur et de réussite pour vos familles et ceux qui vous sont chers, et vous convie à la cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 24 janvier à 11 heures dans la salle des fêtes et le préau.

André MAGNIER

Le schéma départemental de coopération intercommunale

La Loi « NOTRe » (acronyme de Nouvelle Organisation Territoriale de la République) impose, en plus des mesures qui concernent les compétences des Régions et des Départements, un seuil de population de 15000 habitants pour les communautés de communes, sauf quelques cas particuliers.

La communauté de communes de Hazelle en Haye (CCHH) avec à peine plus de 7900 habitants ne répond pas à ce critère de population et n'entre pas dans les possibilités de dérogation. Elle devra donc disparaître à la fin de l'année 2016.

Le préfet de Meurthe et Moselle a été chargé par le gouvernement de proposer dans le département une réorganisation des communautés de communes pour respecter ce seuil. Il nous a transmis, le 9 octobre 2015, le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) qu'il a établi, en nous imposant de délibérer dans un délai de deux mois, faute de quoi notre avis serait réputé favorable.

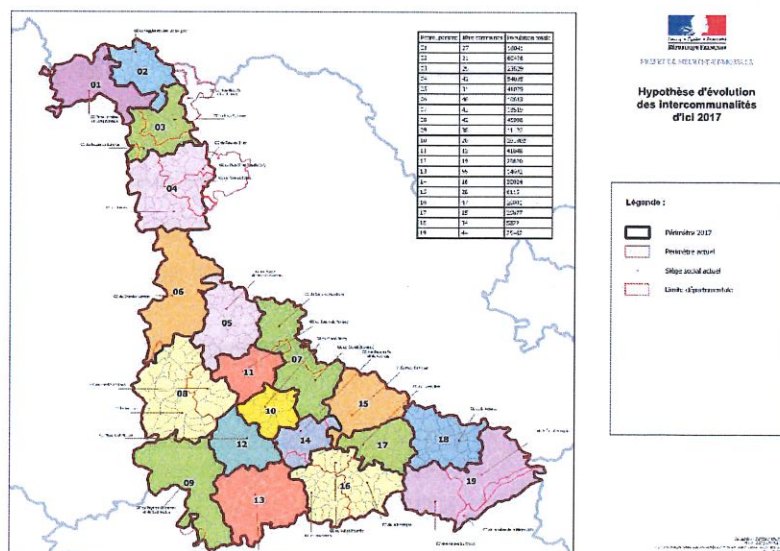
Ce schéma prévoit la fusion de la CCHH avec la communauté de communes du Toulais (CCT) au 1^{er} janvier 2017.

Après une importante analyse du schéma au sein de la CCHH, celle-ci et chacune des communes qui la constituent ont délibéré. Nos délibérations, qui sont parfois différentes sur la forme, expriment toutes notre mécontentement face à ce délai beaucoup trop court. En effet le préfet nous demande de donner notre avis alors que nous disposons de très peu d'informations techniques et financières sur les conséquences pour les communes et leurs habitants.

Cette réforme, comme c'était le cas pour la fusion des Régions, impose que ce soit la CCHH dans son intégralité qui fusionne avec la CCT. Pourtant, certaines des communes qui la constituent sont parfois plus proches d'autres communautés voisines. Nous avons également souligné que les élèves du regroupement pédagogique intercommunal de nos 3 communes, lorsqu'ils entrent au collège, vont dans 3 établissements différents dont deux ne sont pas sur le territoire de la CCT.

Nous avons donc demandé que l'échéance du 1^{er} janvier 2017 soit reportée afin de pouvoir vérifier l'intérêt de cette fusion et, si c'est le cas, de construire avec la CCT un projet communautaire cohérent et dans l'intérêt des habitants.

Voilà donc un travail qui nous mobilisera pendant cette nouvelle année !





Informations Mairie



Numéros de téléphone avec répondeur : 09.66.01.79.49 ou/et 06.74.27.76.39

Site internet officiel : www.fontenoysurmoselle.fr

Ouverture au Public :

Lundi de 16 heures à 18 heures

Mercredi de 18 heures à 20 heures

Vendredi de 17 heures à 19 heures

Passage obligé par la mairie pour :

- demande d'établissement ou de renouvellement de carte d'identité
- demande d'établissement ou de renouvellement de passport
- Recensement pour le Service National pour tous les jeunes gens (filles et garçons) dès l'âge de 16 ans
- inscription sur la liste électorale pour le 31 décembre de l'année N au plus tard pour voter en N+1
- inscription des enfants à l'entrée de l'école maternelle et/ou primaire
- demande d'autorisation d'occupation du domaine public avant l'engagement de travaux
- demandes d'autorisation d'urbanisme...
- demande de sacs jaunes pour le tri sélectif des ordures ménagères

@ : Possibilité de s'inscrire sur internet pour la demande ou le suivi de certains documents :

<http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Mes-teleservices>

Demande de carte Nationale d'Identité :

En mairie : gratuité, sauf en cas de perte ou de vol (25 € en timbres fiscaux).

Les cartes délivrées entre 2004 et 2013 ont une prolongation de validité de 5 années

La personne qui demande l'établissement d'une pièce d'identité doit être présente en mairie (prise d'empreinte) pour remplir le document.

Documents à Fournir :

- L'ancienne carte d'identité
- 2 photos d'identité récentes et aux normes
- 1 justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- 1 extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois pour une 1^{ère} demande ou en cas de perte ou de vol.

Si nécessaire :

- Livret de famille pour les époux et épouses et les enfants mineurs
- Jugement de divorce
- Déclaration de perte ou de vol (enregistrée à la Gendarmerie ou au commissariat de Police)
- Justificatif de nationalité Française

Pour les Mineurs :

- Livret de famille
- Carte d'identité de l'un des parents
- Si les parents sont divorcés ou séparés :
 - Jugement de divorce avec mention du caractère définitif de la décision

Demande de passeport :

La demande est toujours à remplir en mairie de Fontenoy, puis à déposer dans les mairies équipées de station d'enregistrement des passeports électroniques.

La liste des pièces à fournir est la même que pour les cartes nationales d'identité. Il faut y ajouter les timbres fiscaux dont les tarifs sont les suivants :

- ✓ 86 € pour un adulte
- ✓ 42 € pour un mineur de 15 ans et plus
- ✓ 17 € pour un mineur de moins de 15 ans

Mairie de Toul : Mairie 13 rue de Rigny (03.83.63.70.00)

- Horaires :
 - Sans rendez-vous : lundi, mardi, jeudi : 8h30 à 11h45, 13h à 16h45
Mercredi & vendredi : 8h30 à 11h45
 - Sur rendez-vous : mercredi, vendredi de 13h à 17h

Etat civil en 2015

Décès :

- Gérard PRUNIAUX, le 7 janvier
- Louis DENANT, le 24 août

Bien qu'il ne soit pas habitant de Fontenoy, nous avons aussi regretté le décès de José Escourrou (peu d'habitants connaissaient son nom mais tous connaissaient son prénom). Il était notre facteur depuis très longtemps et savait rendre service à tous, en particulier aux personnes âgées.

Nos très sincères condoléances aux familles.

Naissances :

- ELLAHI Lyna, le 23 janvier
- GASPARD Mani, le 7 juillet
- PHULPIN Maëlyne, le 16 juillet
- LAFOND Lola, le 12 novembre

Un grand merci à la cigogne !



Mariage :

BOURGEOIS Laurence et MARTIN William, le 1^{er} août



Nouveaux habitants :

Beaucoup de départs et d'arrivées au cours de cette année 2015 !

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants ;

..Ecoles Maternelles et Primaires..

Syndicat et regroupement pédagogique :

Il y a quelques années, les trois communes de Fontenoy, Aingeray et Sexey les Bois se sont regroupées pour former un syndicat scolaire : le SIS-FAS (Syndicat Intercommunal Scolaire de Fontenoy-Aingeray-Sexey)

- **Composition du Syndicat:**

Présidente : Nathalie THOUVENOT (Aingeray)

Vice-président : Xavier LALLEMANT (Fontenoy)



Délégués titulaires de Fontenoy : A.C Facqueur, X. Lallemand

Délégués suppléants : V.Thion, A.Maire

- **Le Regroupement Pédagogique (RPI) s'organise de la manière suivante:**

- école maternelle "La Pastorale" à Aingeray avec Mme RAILLARD (Directrice) & Mme GUEVIN

- école élémentaire "Robert Desnos" à Aingeray avec Mme LACASSIN (Directrice) & Mme JOLY

- école élémentaire à Sexey les Bois avec Mme BEGLE (Directrice) (Une classe a été fermée à la rentrée de septembre 2015):

- **Prestations :**

Cantine : dans les locaux de la mairie d'Aingeray ;

Garderie: à l'école maternelle d'Aingeray ;

NAP (Nouvelles Activités Périscolaires, après les cours en fin d'après-midi) : dans les 3 Ecoles.

- **Inscriptions :**

Les inscriptions pour l'école:

- se font à la mairie de résidence
- sont présentées à la directrice de l'école concernée
- sont supervisées par la présidente du Syndicat



Salle des fêtes

La salle des fêtes peut être louée par les habitants de la commune ou par des personnes extérieures. Elle peut recevoir environ 30 à 40 personnes assises à table et environ 60 personnes debout.

Le prix de la location de la salle est fixé comme suit :

* pour les habitants de Fontenoy-sur-Moselle :

Location d'un week-end du vendredi soir au dimanche : 100 €

Location d'une journée en semaine : 30 €

Location d'une journée en week-end ou jour férié : 50 €

* pour les personnes ne résidant pas dans la commune :

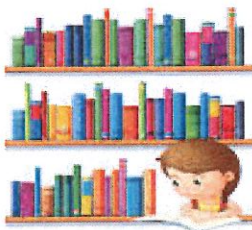
Location d'un week-end du vendredi soir au dimanche : 150 €

Une caution de 200 euros sera demandée pour chaque location. Le chèque sera restitué lors de l'état des lieux.

La gratuité de location est assurée aux associations communales et intercommunales et au personnel, à raison de deux fois maximum par an.

La mise à disposition gratuite des locaux intérieurs et extérieurs est gratuite pour les manifestations familiales ou amicales de courte durée (genre vin d'honneur...) pour les habitants de Fontenoy-sur-Moselle ; (Délibération du 20 juin 2014)

Vous devez vous adresser à la mairie pour la réservation, la signature de la convention d'occupation ou pour tout autre renseignement.



...

Bibliothèque

La bibliothèque (située entre l'église et l'entrée de la cour de la Mairie), est animée par Barbara, le mercredi de 17h à 18h. Tous les enfants et les adultes sont les bienvenus.

Déchèterie

(Route D90 entre Fontenoy et Gondreville)



Les nouveaux horaires :

- Horaires d'hiver: jusqu'au 31 mars et à partir du 1er novembre :

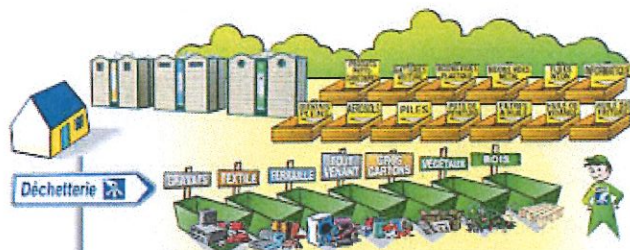
*Ouverte le lundi, le mercredi et le vendredi de 13h30 à 17h,
le samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ;*

Fermée le mardi, le jeudi, le dimanche et les jours fériés.

- Horaires d'été : du 1^{er} avril jusqu'au 31 octobre :

*Ouverte le lundi, le jeudi et le vendredi de 13h30 à 18h30 ;
le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h ;
le samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 ;*

Fermée le mardi, le dimanche et les jours fériés.



Collecte, tri et valorisation des déchets

L'objet du présent règlement applicable à compter du 1^{er} janvier 2016 est de définir les conditions et modalités auxquelles est soumise la collecte des déchets ménagers dans le cadre du service assuré par la CC2H.

Il s'applique à toute personne occupant un logement à quelque titre que ce soit.

A compter du 1er janvier 2016, seuls les bacs pucés portant le logo de la CC2H seront collectés. Ils sont exclusivement destinés à la collecte des déchets ménagers et assimilés assurée par la collectivité. Les usagers en sont responsables.

Les déchets collectés en porte à porte doivent être présentés dans les bacs en bordure de voie de la façon suivante :

- Pour les ordures ménagères : uniquement dans les bacs fournis par la CC2H ;
- Pour les emballages et papiers-journaux-magazines : dans les sacs jaunes disponibles dans chaque mairie.

- Les collectes ont lieu le matin. Les bacs doivent être sortis la veille après 14 h et rentrés dès que possible, une fois la collecte effectuée, au plus tard avant 20 h le jour même.

- Les bacs doivent être présentés à la collecte couvercle fermé. Les déchets présentés à même le sol ne seront pas collectés.

- Les sacs jaunes seront sortis la veille de la collecte.

- Les déchets non conformes aux consignes de tri ne seront pas collectés.

- Les collectes sont faites chaque semaine, y compris les jours fériés sauf le 1er mai, le 25 décembre et le 1er janvier. Le rattrapage de ces trois jours se fera la veille.

- La CC2H assure sur simple demande la dotation en bacs des nouveaux arrivants et des nouvelles constructions. Elle remplace les bacs en cas de détérioration ou vol (avec dépôt de plainte).

Toute dégradation ou détérioration résultant d'une utilisation anormale sera à la charge de l'utilisateur.

Pour toute opération de maintenance, les usagers doivent contacter la collectivité au : 03 83 62 96 90 ou contact@hazelle-en-haye.fr.

La collecte du verre (bouteilles, pots et bocaux...) est effectuée en apport volontaire dans des colonnes prévues à cet effet, réparties sur le territoire de la CC2H. Voir sur le site internet.

Sont interdits :

□ le dépôt de verre dans les colonnes d'apport volontaire entre 20 h et 7 h,

□ le dépôt de déchets au pied ou à proximité des points d'apport volontaire.

La collecte des textiles est effectuée en apport volontaire dans des colonnes installées à Aingeray, Velaine-en-Haye, Villey-Saint-Etienne et la déchèterie.

Les infractions aux arrêtés municipaux mettant en application le présent règlement, dûment constatées par une personne assermentée, donneront lieu à l'établissement de procès-verbaux et éventuellement de poursuite devant les tribunaux compétents.

Pour toute information, contacter la CC2H :

Téléphone : 03 83 62 96 90

Site internet : www.hazelle-en-haye.fr

Adresse mail : contact@hazelle-en-haye.fr

La CC2H se tient à la disposition des usagers pour les renseigner sur les filières d'élimination des déchets exclus des collectes.

Ce document est une synthèse du règlement de collecte. Vous trouverez le document dans son intégralité sur le site www.hazelle-en-haye.fr

- Les jours de collecte des poubelles :

Le nouveau marché de collecte et de traitement des ordures ménagères n'apporte pas de changement de jour pour la collecte à Fontenoy. Ce sera toujours le jeudi matin pour les poubelles et les sacs jaunes.

Les travaux :



- Terrain de pétanque: Comme évoqué l'an passé un terrain de boules a été créé dans l'enceinte du city stade au niveau du verger conservatoire. Il vous appartient de le faire vivre. La municipalité est ouverte à la possibilité de la création d'un club ou d'une association.



(Avant)



(Après)

- Réfection de la chaussée de la rue du Haut Buisson : Mise en œuvre dans la pente de la rue du Haut Buisson, incluant les intersections de la rue du Muguet et du sentier des Vignes, d'un enrobé rugueux à forte compacité, procédé spécial ayant une forte imperméabilité, lui garantissant une bonne tenue hivernale et une forte atténuation du bruit de roulement. Sa rugosité élevée améliore l'adhérence en conditions difficiles de circulation. La météo clémente cette année n'a pas encore permis de tester ce procédé en situation de fortes chutes de neige ou verglas mais le retour pour le moment niveau bruit et rugosité est positif.
- Panneaux de signalisation: Financés par la communauté de commune, plusieurs panneaux indiquant les noms de rue, notamment "rue de la Loi" qui en était dépourvue ainsi que "rue du Monument, côté entrée du village en venant d'Aingeray, ont été mis en place. Des panneaux indiquant l'emplacement de places de stationnement place de la Gare. Des panneaux d'interdiction de circuler aux poids-lourds au niveau des accès "rue du Muguet" et "rue de la Loi". Un feu orange clignotant à énergie solaire, mis en place à l'entrée du village, côté Sexey les Bois ou Velaine en Haye, pour mieux signaler aux automobilistes la présence du stop situé à l'intersection de la rue de la Loi et du chemin du Chauffour.



- **Chemin des étangs:** Des habitants du village et la municipalité se sont associés pour redonner vie au chemin bordant les étangs offrant une nouvelle promenade permettant de découvrir la richesse de notre espace naturel et la biodiversité ambiante. Nous remercions vigoureusement ces volontaires.
- **Composteur** : Un bac à compost a été mis à disposition dans chacun de nos cimetières invitant les usagers à ce nécessaire geste éco-responsable aux fins de recycler les matières organiques générées par les fleurs et autres plantes limitant ainsi au mieux le traitement des ordures ménagères.
- **Rampe d'accessibilité** : Conformément à L'arrêté du 8 décembre 2014 (paru au journal officiel le 13 décembre 2014) obligeant les établissements recevant du public à une mise en conformité à l'accès aux personnes à mobilité réduite, une rampe d'accès à la mairie a été créée. Un garde-corps viendra compléter l'ouvrage début 2016.



(Avant)



(Après)

Animations en 2015

○ **Le 14 Juillet :**

Comme l'année passée, l'équipe municipale a organisé le repas du 14 juillet au bord de la Moselle ; la météo a été de nouveau clémente puisque nous avons échappé à une journée caniculaire ! L'installation s'est faite dans la bonne humeur par plusieurs personnes du village et des membres du conseil municipal.

Vers midi les premiers participants sont arrivés. Après l'apéritif offert par la municipalité, près de 150 personnes ont pu apprécier le repas servi par l'équipe municipale, bien aidée par des bénévoles, en particulier pour la cuisson des viandes et saucisses sur les barbecues.

L'après-midi s'est poursuivie par le traditionnel concours de pétanque, le jeu du lancer du béret, toujours aussi joyeux.

Petits et grands ont pu profiter de promenades sur la Moselle grâce aux membres du Ski Nautique Club Lorrain qui ont navigué pendant toute l'après-midi. Certains petits ne voulaient plus descendre des bateaux !

Sylvain et Marie étaient venus avec leur attelage, tiré par Québec. Ce fut un grand succès ! L'attelage a tourné presque sans arrêt sur la boucle passant par le chemin parallèle à la Moselle et le chemin qui avait été rouvert au printemps au bord des étangs. Petits et grands ont pu apprécier la disponibilité et la passion de Sylvain et Marie ainsi que la gentillesse de Québec.

L'estimation du poids du paquet surprise a été également un grand moment de suspens avec des estimations variant du simple au quintuple. Pas facile d'estimer un poids sans une balance !

Une belle fête nationale !



○ La Saint Nicolas :

Le samedi 5 décembre, malgré les attentats du vendredi 13 novembre et de l'état d'urgence, Fontenoy a fêté Saint Nicolas.

Les enfants ont assisté à la représentation d'un extrait de la pièce « Alice aux pays des merveilles » de la troupe « Y'a pas de Les Arts » animée par Christel Faily. L'intégralité de cette pièce sera jouée les 6 et 7 mai au théâtre du Moulin à Toul.

Saint Nicolas est ensuite arrivé dans sa calèche, tirée par Québec, et a fait un tour dans les rues du village afin de distribuer des bonbons aux enfants. Le père Fouettard était également présent, mais n'a pas eu plus à sévir que les années passées.

Après le défilé, Saint Nicolas a offert des pains d'épices aux enfants dans la salle des fêtes. La commune et le CCAS ont offert un goûter aux enfants et aux parents, et l'excellent vin chaud préparé par Jean-Claude.

Encore merci à Saint Nicolas et au père Fouettard, sans oublier Sylvain Denis, Marie et Québec qui nous permettent de recevoir dignement le patron des écoliers.



○ Le Marché de Noël :

La deuxième édition du marché gourmand de Noël du 12 décembre a rencontré un franc succès. Il était organisé par les représentants des parents d'élèves de notre RPI avec la participation de la commune de Fontenoy.

Cette année les habitants du village et des alentours étaient venus plus nombreux profiter de la diversité des exposants qui occupaient toute la cour de la mairie et le préau : produits lorrains, miel et dérivés, parfum, petits objets, vin, champagne... Pizzas, hamburgers et plats cuisinés attendaient les visiteurs sur la place de l'église.

La météo nous a une fois de plus permis de profiter de cette manifestation dans les meilleures conditions.

N'oublions pas le traditionnel marché des écoles qui, dans la salle communale, proposait de magnifiques objets fabriqués par les écoliers.

Merci aux personnes du village qui sont venues prêter mains fortes aux parents d'élèves et à l'équipe municipale pour l'installation et la décoration des stands.





○ 8 mai et 11 novembre :

Le 8 mai, nous fêtons le 70^{ème} anniversaire de l'armistice de la seconde guerre mondiale.

A cette occasion, l'Association des Anciens Combattants de Gondreville et Fontenoy avait organisé une manifestation exceptionnelle avec la présence de nombreux véhicules militaires américains de l'époque, pilotés par des passionnés en costumes.

Après la cérémonie devant le monument aux morts de Fontenoy, au cours de laquelle le Chant des Partisans a été suivi de l'Hymne National US, les participants se sont rendus sur la place de la Gare.

Les maires des communes de Sexey les Bois, Aingeray et Velaine en Haye sont alors venus, dans des véhicules militaires, nous retrouver après les cérémonies dans leurs communes respectives.

La place de la Gare s'est donc bien animée avec ce rassemblement insolite !



Le convoi s'est ensuite déplacé vers Gondreville où était dite une messe à la mémoire des combattants et des civils, victimes de cette guerre, avant une commémoration devant le monument aux morts du cimetière de Gondreville.



Après le verre de l'amitié offert par la commune de Gondreville, le convoi a repris la route pour se rendre à Bruley pour le repas.

Le 11 novembre, la cérémonie fut plus modeste mais les participants étaient nombreux dans l'église puis devant le monument aux morts de Fontenoy où les participants des communes associées étaient venus nous rejoindre.

Un verre de l'amitié fut ensuite offert dans la salle des fêtes, pendant lequel les mignardises préparées par nos pâtissières furent bien appréciées.

○ La voie verte :

Le 4 octobre dernier, la voie verte a été inaugurée entre Velaine en Haye et Aingeray. Cette voie, destinée aux piétons et aux cyclistes, permet de relier la forêt de Haye à la véloroute des boucles de la Moselle et se poursuit vers Villey Saint-Etienne, Francheville et Avrainville. C'est donc un important réseau qui permettra aux marcheurs et aux cyclistes de parcourir notre secteur et bien au-delà.

La réalisation a été menée par la Communauté de Communes de Hazelle en Haye sur le tracé de l'ancienne ligne de chemin de fer qui passait au-dessus de notre village. Chaque commune a acheté l'emprise de la voie sur son territoire. Pour Fontenoy sur Moselle cette acquisition a coûté environ 2000 €.

Un peu d'histoire que les plus anciens du village ont connue et pourront éventuellement compléter : cette voie ferrée, à voie unique, reliait 3 bases américaines entre elles et se connectait au réseau de la SNCF, la ligne Paris-Strasbourg, à Aingeray. Les travaux ont débuté en 1951 et la ligne a été mise en service fin mars 1953.

Les bases qui étaient desservies sont :

- le dépôt du génie à la Croix de Metz (US Army Engineer dépôt Toul) qui a fonctionné du 26 septembre 1951 au 01 novembre 1961 ;

- la base de Toul Rosières (Toul Rosières Air Base) opérationnelle du 29 janvier 1952 jusqu'en 1966. Sur 340 hectares, elle employait de 3000 à 4000 américains. Après avoir continué son activité pour l'aviation militaire française, elle est maintenant devenue un important parc photovoltaïque

- le dépôt de Velaine en Haye (US Army General Depot Nancy) du 24 septembre 1951 au 10 octobre 1961, avec plus de 120 bâtiments et devenue depuis le parc d'activités de Velaine en Haye

Après de nombreuses années de sommeil, la voilà réveillée pour relier nos communes.

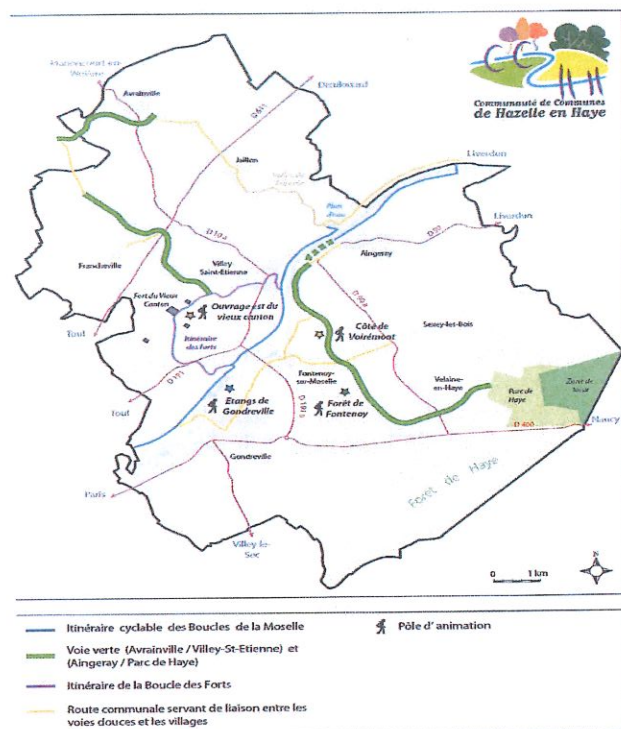


L'inauguration s'est effectuée sous la forme d'une fête pour toute la population, avec des animations en plusieurs points du parcours, une fanfare sur un étrange engin animé à la force des mollets des musiciens et un apéritif offert au bord de l'étang de Gondreville.



La voie est très fréquentée, surtout le dimanche. Espérons qu'elle sera bien respectée pour le plaisir de tous !

La carte qui suit n'est pas très lisible mais elle est disponible à la mairie en format plus grand



Incivilités sur la commune...

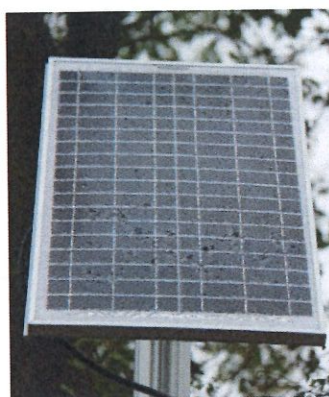
Durant cette année 2015, nous avons pu constater quelques incivilités qui nuisent à la qualité de vie pour nous tous et peuvent avoir des conséquences sur notre sécurité, en particulier celle des enfants, et notre budget. Or ce budget est alimenté par nos impôts ! Certaines concernent le respect du code de la route:

- le non-respect des différents « Stop » situés dans la commune par de trop nombreux véhicules (voitures, cyclomoteurs, vélos, trottinettes et même des attelages agricoles). Certains ralentissent mais d'autres passent vite !

- le manque de patience derrière le bus scolaire lorsqu'il est à l'arrêt lors des montées et descentes des enfants. Le dépassement est d'autant plus risqué qu'il conduit à circuler à gauche de la chaussée, face aux véhicules qui viennent d'Aingeray, et à ne pas respecter le stop;
- le stationnement sur les trottoirs parfois très gênant pour le passage des piétons, des personnes à mobilité réduite et des poussettes, obligés de passer sur la chaussée. Certes les possibilités de stationnement sont rares dans certains secteurs mais ce n'est pas toujours le cas et, avec un petit effort les véhicules pourraient libérer le trottoir ;

D'autres concernent l'espace de vie dans le village avec des dégradations matérielles, telles que :

- la dégradation, par des jets de pierres, du panneau solaire implanté sur le panneau de pré-signalisation du stop de la rue de la Loi ;



Il fonctionne encore sinon nous aurions dû engager une dépense de 700 €

- une des 3 vitres en verre de l'arrêt de bus place de la Gare cassée cet automne et non remplacée ;
- la casse de différents éléments du city-stade : la porte cassée et les filets de basket et ceux des buts détériorés ;
- les crottes de chien encore trop nombreuses sur les trottoirs ; la photo qui en montre un exemple a été prise le 11 novembre en fin d'après-midi à l'endroit où les enfants attendent le car !! C'était un gros chien et le maître se reconnaîtra peut-être !



Heureusement certains maîtres, à l'image du jeune Maël, ramassent les déjections de leur chien !

- Les dépôts sauvages dans la nature, notre forêt par exemple, alors qu'une déchetterie existe à proximité...



CES PROPOS ONT POUR OBJECTIF DE NOUS SENSIBILISER TOUS AU RESPECT DE QUELQUES REGLES, PERMETTANT DE VIVRE EN BONNE HARMONIE DANS NOTRE SYMPATHIQUE VILLAGE

Un peu de civisme et de solidarité entre voisins : soyons vigilants !

Des cambriolages ont encore eu lieu dans la commune pendant l'année 2015.

Afin de mieux se protéger, il paraît indispensable que chaque habitant soit vigilant autour de chez lui, chez ses voisins proches et plus lointains, et en général dans le village, surtout concernant les personnes ou véhicules inhabituels s'y déplaçant...

La brochure ci-après paraît importante pour mieux agir et réagir, en prévention surtout, mais aussi après avoir subi un cambriolage, malheureusement.

Les informations qui y sont renseignées sont à garder précieusement, pour prévenir en cas d'individus ou de véhicules suspects.

Le numéro de téléphone de la brigade de Gendarmerie de Liverdun, dont notre village dépend est le

03.83.24.53.12

Vous trouverez dans la page suivante un rappel de quelques mesures intéressantes à connaître et à appliquer

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE



Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèques et cartes de crédit dérobés ;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...);
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.



**VOUS ÊTES VICTIME OU T MOIN
D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17**

**OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705
OPPOSITION CH QUIER : 0 892 68 32 08
BLOCAGE T L PHONES PORTABLES**

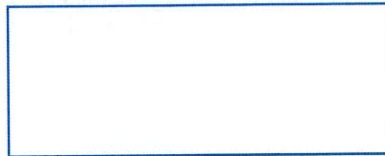
Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Free Mobile : 32 44

Orange : 0 800 100 740

SFR : 10 23

**VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :**



www.interieur.gouv.fr

@Place_Beauvau

www.facebook.com/ministere.interieur



Contre les **cambriolages**,
les **bons réflexes!**



© MI-SO/DICOM 2015 - Photos © SIPA Gendarmerie / Fabrice Buisson - DICOM / Jean-François Guet - Fotolia.com - SGO 14-33527 - Tirage : 800 800 ex.

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet, ou sur votre mur Facebook.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées tout au long de l'année, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.



Le recensement

Le recensement de la population a lieu tous les 5 ans dans les communes de moins de 10000 habitants.

En 2016 la commune de Fontenoy sera concernée et cette démarche se fera entre le 21 janvier et le 20 février.

Nous avons choisi un agent recenseur, Isabelle BLUEM, qui passera dans chaque maison pour expliquer la procédure et vous remettre les documents nécessaires.

La réponse au questionnaire peut se faire par écrit mais aussi par internet, ce qui réduit le travail pour la commune et vous garantit encore davantage la confidentialité puisque vos renseignements iront directement à l'Insee, sans transiter par la mairie.

D'après les derniers chiffres communiqués par l'Insee pour notre commune, la population totale de Fontenoy est de 373 habitants.

Il faut savoir que ce nombre d'habitants est utilisé dans plusieurs domaines et en particulier dans le calcul de la dotation versée par l'Etat à la commune pour son fonctionnement.

Merci par avance de votre coopération.



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE
du 21 janvier au 20 février
www.le-recensement-et-moi.fr



Le recensement en ligne, c'est possible et encore plus simple !



Et la petite histoire de " La source"...

Il était une fois dans un petit village lorrain du toulous, un petit matin pas comme les autres, au bout d'un chemin menant vers la forêt, des habitants découvrirent une émergence d'eau souterraine.

Phénomène surnaturel ? Miracle? Diverses hypothèses furent envisagées...



La nouvelle répandue dans le village se propageant comme une traînée de poudre, la source attira de nombreux habitants.

On commença à lui trouver de nombreuses propriétés et vertus pour l'abreuvement des animaux, l'arrosage du potager et même la consommation humaine..., lui trouvant un goût légèrement ferreux et bien meilleur que celui de l'eau du robinet !

En quelques jours, elle fût dirigée, conduite et aménagée. D'éminentes personnes donnaient des versions éclairées et non moins différentes quant à sa provenance, documents et mémoire de quelques anciens à l'appui.



Un jour, la SAUR, gestionnaire du réseau communal, alertée et mandatée vint effectuer un prélèvement aux fins d'analyse et, malheur, le résultat fit apparaître un composant de chlore et le voile commença à se déchirer sur cette providence...

La SAUR creusa au droit de la « source » au moyen d'un engin de chantier et ce fut un geyser !

.... La « source » n'était autre que la fuite d'une canalisation percée, alimentant Velaine depuis le Pralot. Les réparations eurent lieu dans la journée mettant fin à cette belle histoire.

Ce qu'il faut retenir de cet événement dans ce petit village rural ?

L'animation créant un rassemblement commun humain, générant une convivialité entre les habitants. Ainsi que l'esprit fraternel qui put s'en dégager.



Remerciements ...

... à tous ceux et toutes celles qui ont participé à l'animation de la commune pendant l'année 2015

Le maire, l'équipe municipale et les membres du comité communal d'action sociale vous souhaitent une très bonne année 2016



Le Site Internet



Rendez-vous sur www.fontenoy-sur-moselle.fr